



**L'ECOLE DE FOOTBALL DU ROYAL
SPRIMONT COMBLAIN SPORT**

A.S.B.L. Matricule 260 U.R.B.S.F.A.

Avec le soutien de l'



FORMATION DES JEUNES - Règlement saison 2015/2016

Il est évident qu'il vaut mieux "prévenir que guérir" les problèmes qui surgissent inévitablement dans la gestion quotidienne d'un club sportif. C'est pourquoi des communications claires sont indispensables pour garantir le bon fonctionnement de l'école des jeunes au cours de la saison.

Ce document servira donc de point de repère.

Ce règlement doit être connu de tout le monde et sera distribué aux joueurs, aux parents et aux formateurs.

Il s'agit d'un CONTRAT MORAL important par le biais duquel TOUS s'engagent à respecter les directives du club.

Ce document n'est en aucun cas la manifestation d'une autorité déplacée mais la volonté de faire évoluer votre enfant dans le meilleur contexte possible. Celui-ci étant, à notre avis, que l'enfant puisse évoluer sans stress inutile (mais avec le plaisir comme seul objectif), être à l'écoute des seules consignes de son entraîneur et sous l'encouragement des parents. La discussion et le dialogue sont évidemment toujours possibles mais en aucun cas sous forme de palabres et d'interpellations en bord de terrain, et/ou sur les réseaux sociaux (facebook, twitter....).

Les codes de conduite ou règlements ci-après se rapportent :

1°) Pour les joueurs : à l'attitude, la mentalité, l'hygiène, le fair-play, la ponctualité, la discipline, le mode de vie, la gestion du matériel, les suspensions, le comportement vis à vis de l'arbitre, de ses coéquipiers et de l'adversaire,...

2°) Pour les parents : au comportement sportif, leur attitude positive envers les enfants, la critique négative, le coaching abusif de son enfant, les encouragements, la critique envers l'arbitre, la ponctualité, ...

LA PONCTUALITE

Le joueur doit être présent dans les vestiaires au plus tard 10 minutes avant le début de l'entraînement et quitter le vestiaire (remis en état) au plus tard 20 minutes après la fin de l'entraînement. A la fin de chaque séance d'entraînement, après avoir récupéré tout le matériel sur le terrain, les joueurs rejoindront le vestiaire en groupe sous la conduite du formateur, pour prendre leur douche OBLIGATOIRE

Lors des matches à domicile, le joueur doit être présent dans le vestiaire à l'heure indiquée par le formateur et lors des matches à l'extérieur, être présent au lieu de rendez-vous à l'heure indiquée sur la convocation ou communiquée par l'entraîneur.

La présence aux séances d'entraînement organisées par le club est obligatoire. Toute absence injustifiée pourra être sanctionnée le cas échéant d'une non-sélection pour le match du week-end. En cas d'absence d'un joueur à l'entraînement ou au match, il convient d'avertir à temps votre entraîneur ou votre délégué.

Le jour du match ou d'un tournoi, ne pas oublier sa carte d'identité sous peine de ne pas pouvoir jouer.

Président : Vincent PREGARDIEN
Vice-Président et responsable infrastructures : Jean XHENCEVAL
Secrétaire Général – C.Q. : Joël -Yorick CHERET
11, rue Mazeure 4140 SPRIMONT
Tel : 0491/224339
Mail : sprimont.comblain.cq@gmail.com

Président des jeunes : Claude DEMARTEAU
Directeur école des jeunes : Eric DAMBLON
RTFJ: Roger Botondo DT 8 contre 8: Martial LARUE
Terrains : SITE 1 : terrains A et B (synthétique) site du TULTAY
rue Néronry, 4140 Sprimont. Tel : 04/382.20.31
SITE 2 : terrains C, D, E et F, site de la GOMBE,
rue de la Passerelle, 4171 POULSEUR. Tel : 04/380.29.39

TVA : BE 0841.592.487 BELFIUS : BE68 068 893 797 534

Site web: www.sprimontfoot.be



L'ECOLE DE FOOTBALL DU ROYAL SPRIMONT COMBLAIN SPORT

A.S.B.L. Matricule 260 U.R.B.S.F.A.

Avec le soutien de l'



ATTITUDE

Soyez corrects et faites preuve d'éducation. Traitez les formateurs, les délégués, vos coéquipiers et les adversaires toujours avec le respect nécessaire. On serre la main de l'arbitre et de l'adversaire avant et après le match, même en cas de défaite ou de désaccord.

L'HYGIENE ET SANTE

Une douche est obligatoire après chaque entraînement ou match.

La consommation abusive d'alcool ou de drogue sera sanctionnée par une exclusion immédiate du club.

Les règlements en matière de dopage et de prise de médicaments devront être respectés sous peine d'exclusion immédiate du club.

TENUE VESTIMENTAIRE ET MATERIEL

Le joueur reçoit un "package" en début de saison, il lui est demandé de se présenter avant les matchs en tenue de training du club. L'échauffement d'avant match se fera en tenue adéquate, fournie aussi par le club. Le port des jambières est obligatoire lors des matchs mais aussi lors de chaque entraînement. Le club ne pourra être tenu responsable en cas d'accident dû à un manquement dans la tenue sportive.

LES INFRASTRUCTURES

Les vestiaires ne sont utilisés pour se changer et se laver. Il est interdit d'y jouer au ballon, de donner des coups de pieds dans les portes, de détériorer les douches ou les plafonds, de crier.....

L'accès au vestiaire est interdit à toute personne étrangère au club non autorisée ainsi qu'aux parents.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte des sites. Vous pouvez remettre vos objets de valeur à votre délégué, à la buvette qui les conserveront en sécurité (mieux vaut les laisser à la maison).

Les chaussures doivent être nettoyées en dehors des vestiaires et non sous la douche. Avant de quitter le vestiaire, mettre à la poubelle les déchets personnels. Les formateurs et les délégués assument la responsabilité finale.

Le matériel et les infrastructures sont toujours traités avec respect à domicile comme à l'extérieur. Prendre le soin de laisser un terrain "propre" après l'entraînement ou un match (pas de bandages, bouteilles, canettes, ...).

SUSPENSION

Le Fair-play est de rigueur : les cartes jaunes ou rouges pour inconduite, écart de langage, rouspétance ou agression physique caractérisée feront l'objet de mesures disciplinaires de la part du Club (Comité des jeunes), cumulées éventuellement avec les sanctions de la fédération (plus de détails par après dans la section sanctions).

Président : Vincent PREGARDIEN
Vice-Président et responsable infrastructures : Jean XHENCEVAL
Secrétaire Général – C.Q. : Joël -Yorick CHERET
11, rue Mazeure 4140 SPRIMONT
Tel : 0491/224339
Mail : sprimont.comblain.cq@gmail.com

Président des jeunes : Claude DEMARTEAU
Directeur école des jeunes : Eric DAMBLON
RTFJ: Roger Botondo DT 8 contre 8: Martial LARUE
Terrains : SITE 1 : terrains A et B (synthétique) site du TULTAY
rue Néronry, 4140 Sprimont. Tel : 04/382.20.31
SITE 2 : terrains C, D, E et F, site de la GOMBE,
rue de la Passerelle, 4171 POULSEUR. Tel : 04/380.29.39

TVA : BE 0841.592.487 BELFIUS : BE68 068 893 797 534

Site web: www.sprimontfoot.be



**L'ECOLE DE FOOTBALL DU ROYAL
SPRIMONT COMBLAIN SPORT**

A.S.B.L. Matricule 260 U.R.B.S.F.A.

Avec le soutien de l'



EN TANT QUE PARENT D'UN SPORTIF, JE MARQUE MON ACCORD SUR LES POINTS SUIVANTS :

Je montre un intérêt positif mais sain pour le sport que pratique mon enfant et je vais régulièrement le voir et le supporter.

J'adopte un comportement digne et sportif avant, pendant et après les matchs et ceci, tant vis à vis de mon fils que de ses coéquipiers, du formateur et de ses délégués, de l'adversaire et de l'arbitre. J'assume un rôle d'exemple.

Je l'encourage à respecter les règles du jeu et à faire preuve de fair-play.

Je n'emploie jamais de langage agressif ou de mots grossiers le long des terrains.

Je regarde les efforts fournis et pas seulement le score et le résultat.

Je n'interviens pas dans la composition, ni dans la tactique de jeu ni dans les autres aspects techniques. C'est le formateur qui effectue le coaching pendant les matchs et non les délégués ou les parents.

Je respecte les heures de convocation.

J'essaie de tenir compte des dates des matchs ou des tournois planifiés de façon à ce que mon fils puisse y participer.

En cas de conflit :

- 1) Interdiction de coups de fils désagréables et prenez rendez-vous avec les coordinateurs via votre délégué.
- 2) N'intervenez jamais après un match au moment où la tension est la plus forte mais préférez un entretien calme et réfléchi durant la semaine. Ne laissez traîner une situation de conflit.

Si le problème subsiste, prenez alors rendez-vous avec le comité des jeunes dans les cas les plus graves. En général tout problème a une solution.

Merci de respecter l'ordre de cette procédure.

Pour des questions extra-sportives, adressez-vous aux délégués.

Pour la sécurité de vos enfants, nous vous demandons de venir chercher vos enfants au plus tard 20 minutes après la fin de l'entraînement ou de la réception d'après match. Veuillez rester joignable en cas de soucis.

Tout manquement grave à ce règlement sera discuté entre les coordinateurs et le comité des jeunes qui sont les seuls habilités à prononcer des sanctions envers un joueur ou un parent. Le fait de ne pas respecter un ou plusieurs points du règlement peut être considéré comme une faute grave conduisant à une sanction ou à une radiation du club.

Notre club est club pilote "FAIR-PLAY" pour l'ACFF

Président : Vincent PREGARDIEN
Vice-Président et responsable infrastructures : Jean XHENCEVAL
Secrétaire Général – C.Q. : Joël -Yorick CHERET
11, rue Mazeure 4140 SPRIMONT
Tel : 0491/224339
Mail : sprimontcomblain.cq@gmail.com

Président des jeunes : Claude DEMARTEAU
Directeur école des jeunes : Eric DAMBLON
RTFJ: Roger Botondo DT 8 contre 8: Martial LARUE
Terrains : SITE 1 : terrains A et B (synthétique) site du TULTAY
rue Néronry, 4140 Sprimont. Tel : 04/382.20.31
SITE 2 : terrains C, D, E et F, site de la GOMBE,
rue de la Passerelle, 4171 POULSEUR. Tel : 04/380.29.39

TVA : BE 0841.592.487 BELFIUS : BE68 068 893 797 534

Site web: www.sprimontfoot.be



Sanctions disciplinaires

- a) Si un joueur ne respecte les règles suivantes de savoir vivre, il sera convoqué par le comité des jeunes qui prendra une sanction de suspension temporaire de toute activité sportive au sein du club. Tout joueur s'interdit de formuler (pendant les matchs ou les séances d'entraînements) des critiques et des insultes à l'égard: des arbitres, de ses coéquipiers, des joueurs adverses, des entraîneurs et des délégués du club ou des clubs adverses, des spectateurs et des membres du comité.
- b) Dans les catégories U16, U17, U19 et espoirs tout joueur ayant eu un comportement antisportif envers l'arbitre durant un match sera amené à arbitrer, dans les plus brefs délais, une rencontre de diablotins ou de préminimes avant de pouvoir à nouveau être sélectionné pour une rencontre officielle et ceci en plus des sanctions du point d ci-après.
- c) Tout joueur présentant un comportement agressif (insultes, coups, bagarres, ...) durant un entraînement, un match, ou encore dans les vestiaires sera suspendu ou en sursis de toute activité au sein du club. En cas de récidive, le joueur sera présenté devant le comité des jeunes où seront prises de nouvelles sanctions.
- d) Si un joueur est suspendu par l'Union Belge suite à un comportement antisportif agressif envers un adversaire, ou d'un comportement déplacé vis à vis d'un arbitre, d'un ou des joueurs adverses, des entraîneurs et/ou des délégués des clubs adverses ou encore des spectateurs, la sanction donnée par l'Union Belge sera augmentée.. Cette sanction peut être accompagnée de matchs de sursis.
- e) Tout joueur pris en flagrant délit de vol dans l'enceinte du stade sera immédiatement sanctionné par le club; la sanction sera l'exclusion du club.
- f) Tout joueur est tenu de prendre soin des installations mises à sa disposition par son club ou les clubs visités. Toute dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur. Il sera responsable des frais occasionnés et sera susceptible de recevoir une sanction disciplinaire.

e) **IMPORTANT:** L'inscription de votre (vos) enfant(s) au Royal Sprimont Comblain Sport implique que vous vous engagez à ce qu'il(s) termine(nt) la saison dans notre club, dans le cas où vous ne respecteriez pas cette règle, le club se réserve le droit de ne pas vous rembourser le prix complet de la cotisation et du pack d'équipement et refuser tout transfert.

Tout les cas non prévus dans le présent règlement relèvent également de la compétence du comité des jeunes.



Talon à remplir à découper et à remettre à son délégué.

Je soussigné responsable de joueur en, certifie avoir pris connaissance du présent règlement, l'avoir compris et m'engage à le respecter.

Date:.....

Signature du joueur

Signature de la personne responsable